

Ministère de la justice

**Budget des dépenses
1998-1999**

**Un rapport sur les plans et les
priorités**

Approuvé

A. Anne McLellan
Ministre de la justice et procureure générale du
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Section I : Messages	1
Message de la ministre	1
Déclaration de la direction	3
Section II : Vue d'ensemble du ministère	5
Mandat, rôles et responsabilités	5
Objectif	5
Plan de dépenses	6
Section III : Plans, priorités et stratégies	7
Résumé des plans, priorités et stratégies clés	7
Détails par secteur d'activité	
Services gouvernementaux au client	9
Droit et orientation	21
Administration	31
Section IV : Renseignements supplémentaires	35

Section I: Messages

Message de la ministre

C'est avec plaisir que je dépose le premier *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère.

Depuis ma nomination comme ministre de la Justice et procureure générale du Canada, je constate de plus en plus le rôle important que joue le Ministère dans le système juridique du pays et comme conseiller juridique du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes.

Un des grands défis du Ministère consiste à augmenter la confiance des Canadiens et Canadiennes envers le système juridique sous tous ses aspects. Je crois que le Ministère répond à ce besoin grâce à un programme de politiques précis et équilibré. Les priorités décrites dans le présent rapport ont été choisies avec soin pour apporter une solution aux problèmes que les Canadiens et Canadiennes considèrent comme les plus importants. Elles représentent un effort tenant compte à la fois des pressions immédiates et des problématiques à long terme dont dépend notre système juridique du XXI^e siècle.

Le rapport décrit une stratégie qui vise à concilier les impératifs budgétaires et la demande croissante à l'égard des services juridiques. Nous continuons de mettre l'accent sur la gestion de la demande et sur les frais des services juridiques grâce à une planification menée de concert avec notre clientèle et par l'introduction de nouveaux modes de travail.

C'est avec impatience que je m'apprête à travailler avec les autres membres du Ministère pour mettre en œuvre ces plans prometteurs.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada,

A. Anne McLellan

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 de la Ministère de la justice.

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- ù Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- ù Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- ù Sont complets et exacts.
- ù Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

George Thomson
Sous-ministre

Section II: Vue d'ensemble du ministère

Mandat, rôles and responsabilites

Le ministère de la Justice fut créé par une loi adoptée par le Parlement de 1868 pour s'occuper des affaires juridiques de l'ensemble du gouvernement et de fournir des services juridiques à divers ministères et organismes. Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de Procureur général du Canada aussi bien que de ministre.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux incluant la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel* et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le ministre de la Justice a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement de lui. En outre, il possède ou partage la responsabilité générale des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur le service de police, le service correctionnel et les libérations conditionnelles. Le ministre de la Justice a également la responsabilité première de la politique sur la justice pénale, des droits de la personne, du droit de la famille et des adolescents, du droit administratif, de la justice applicable aux autochtones, du droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit des langues officielles et du mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges et de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant au développement du droit international privé et à l'harmonisation du droit privé. Qui plus est, le ministre de la Justice est chargé de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes, des questions touchant l'équité du système de justice, des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement, de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement, de l'examen des règlements et de veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à *la Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

Objectif

Fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques, superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale et proposer, dans ce contexte, des initiatives de politique et de programme afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-98*	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes de programme :	526,7	637,0	516,2	508,3
<i>Moins:</i> Revenue à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Dépenses nettes de programme	526,7	637,0	516,2	508,3
<i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor	11,3	11,8	11,8	11,8
<i>Plus:</i> Coût des services fournis par d'autres ministères	27,2	28,6	28,2	28,1
Coûts net du Ministère	542,6	653,8	532,6	524,6

* Représente les changements inclus dans la Mise à jour d'exercice pour l'année financière.

Section III: Plans, priorités et stratégies

Sommaire

Plans (<i>pour fournir aux Canadiens</i>) :	Stratégies (<i>qui se manifeste par</i>) :
<p>Des services juridiques rentables de qualité en temps utile au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.</p>	<ul style="list-style-type: none">• mécanismes novateurs de prestation des services juridiques.• conclusion de partenariats efficaces et efficients avec les ministères et organismes clients grâce à l’initiative des services axés sur la clientèle.
<p>Un cadre juridique équitable, efficace, abordable et opérationnel qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d’une société moderne, pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none">• des politiques juridiques contribuant de manière exhaustive et intégrée quant à la famille, aux enfants et à la jeunesse, aux peuples autochtones et à la société de l’information,• un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté,• une approche équilibrée à la justice pénale,• un système de justice plus équitable et accessible qui tient compte des besoins d’une population diversifiée et changeante,• la confiance du public à l’égard du système de justice,• le leadership sur des questions de justice internationale par des approches dynamiques et cohérentes aux politiques et aux opérations.

Services gouvernementaux au client

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses nettes	151,4	148,1	142,1	140,3
Dépenses nettes	151,4	148,1	142,1	140,3

Objectif

Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Diminution des ressources / Demande de services juridiques : Les restrictions financières continueront à avoir des répercussions pour le Ministère, ses clients et ses partenaires du système de justice. En 1998-1999, le Ministère s'attend à dépenser 148,1 millions de dollars pour les services de consultation juridique, le contentieux et les services législatifs. On s'attend à ce que ce montant soit ramené à 140,3 millions de dollars en 2000-2001. Toutefois, la demande de services juridiques n'a pas baissé. Les ressources fournies par les clients forment une partie de plus en plus importante du budget de la Justice. Bien que les clients se soient montrés prêts à payer certains services juridiques, ils veulent avoir davantage voix au chapitre dans les façons dont le Ministère les dispensera.

Prestation des services : Dans le cadre de l'Examen des programmes et des autres efforts fournis en vue d'avoir un gouvernement de qualité, le Ministère a tenté de déterminer non seulement de quelle façon il pourrait assurer des services juridiques aux «nouveaux» clients, comme les organismes de services qui seront responsables de l'inspection des aliments et du revenu, mais également de quelle façon, en tant qu'organismes chargés d'assurer des services, il peut améliorer sa capacité de fournir des services économiques à ses clients.

Plans et stratégies clés

Le ministère de la Justice a entrepris, en 1995, de revoir et de restructurer ses services, mettant l'accent sur la nécessité de services axés sur la clientèle et d'un partage des responsabilités dans la prestation des services juridiques. Ces efforts ont donné naissance à un certain nombre d'initiatives, de projets et d'activités visant à atteindre l'objectif qui consiste à fournir des services juridiques économiques de qualité.

A. Services axés sur la clientèle

L'approche du Ministère vis-à-vis des services axés sur la clientèle comprend un certain nombre d'initiatives, de projets et d'activités qui lui permettront de fournir rapidement des services économiques et de haute qualité à ses clients, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé.

Services axés sur la clientèle (SAC) et Plans de service annuels : Le Ministère poursuivra ses efforts de planification conjointe et d'établissement de partenariats afin de déterminer les priorités en matière de service, de mieux intégrer la politique de la Justice dans le cadre de prestation des services juridiques, de mesurer la satisfaction du client, d'élaborer des approches efficaces, d'évaluer les coûts réels des services dispensés et de mettre en place des politiques et des procédures qui permettront d'assurer les services juridiques de façon plus économique et plus efficace. Au cours de la prochaine année financière, le Ministère :

- Conclura des ententes de SAC et des plans de service avec tous les ministères et organismes clients
- Évaluera la mesure dans laquelle les modalités des ententes de SAC ont été respectées
- Dispensera de la formation au personnel du Ministère sur le processus de SAC
- Définira et analysera les tendances en matière de coûts des services juridiques
- Analysera le contenu des ententes de SAC actuelles ainsi que les plans de service annuels afin de déterminer les engagements effectués dans certains domaines comme le règlement des conflits, la définition des mesures du rendement, l'obtention d'une rétroaction de la part du client sur le service fourni, etc.

Les activités de suivi seront centrées sur l'amélioration du processus de négociation des SAC et comprendront des discussions individuelles avec les gestionnaires des SJ. Ces activités assureront une analyse qualitative du processus de SAC qui viendra compléter l'analyse du contenu, permettra de déterminer l'expérience acquise et les pratiques optimales en matière de SAC pour les communiquer à l'ensemble du secteur et du Ministère, et fournira l'occasion de promouvoir des approches plus globales vis-à-vis du processus de négociation des SAC.

Résultats escomptés :
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des processus de SAC (négociation, mise en œuvre, suivi).• Amélioration des partenariats et des ententes de planification commune.

- Concordance de la prestation des services avec les normes de services.
- Meilleure compréhension des coûts liés à la prestation des services juridiques.
- Meilleure information du personnel et de la clientèle du Ministère au sujet de l'initiative des SAC.

Règlement des conflits (RC) : Le Ministère continuera d'assurer un solide leadership au Ministère et au pays dans le domaine du règlement des conflits, il continuera de bâtir sur les bases solides qu'il a établies et il poursuivra la mise en oeuvre stratégique du RC au niveau fédéral. En plus des activités permanentes comme l'expansion des activités de RC aux bureaux régionaux, notamment l'augmentation du nombre de projets pilotes, l'augmentation de la formation sur le RC pour les employés de la Justice et certains représentants des ministères clients, et l'abolition des obstacles systémiques au règlement extrajudiciaire des conflits au gouvernement fédéral, le Ministère:

- De concert avec le Conseil du Trésor, établir un cadre de travail qui aidera les ministères et organismes gouvernementaux à adopter de nouvelles méthodes permettant de traiter les conflits de manière efficace sans recourir systématiquement aux voies judiciaires.
- Améliorer la coordination des efforts de règlement des conflits dans l'ensemble du gouvernement fédéral.
- Améliorer les modalités de préparation de rapports sur les activités de règlement des conflits afin de permettre au Ministère de rendre compte sans équivoque de son travail et de ses résultats.
- Instaurer, avec d'autres ministères, un programme de « médiateurs partagés » qui permettra d'offrir des services de médiation de qualité dans les cas de harcèlement ou de conflit au travail.

Résultats escomptés :

- Meilleure compréhension et utilisation des processus de RC.
- Augmentation de la satisfaction à l'égard des résultats.
- Amélioration de l'information du public au sujet du RC et de ses avantages.
- Amélioration du service à la clientèle.

Ré-ingénierie des pratiques juridiques : En collaboration avec certains clients, le Ministère revoit ses pratiques juridiques afin de mieux gérer les processus du contentieux et des services législatifs, d'apprendre comment l'évaluation du risque peut faciliter un règlement plus rapide des conflits et faciliter le règlement d'un plus grand nombre d'affaires au moyen de méthode de règlement extrajudiciaire, notamment le règlement des conflits.

- Revoir les pratiques juridiques avec le Bureau de la concurrence et le Contentieux du MAINC
- Établir un cadre permettant de suivre le progrès des initiatives de ré-ingénierie
- Entreprendre un examen complet du processus législatif (et réglementaire) en vue d'en assurer l'efficacité et l'efficience. *
- Étendre des projets-pilotes à travers le Canada

* Un comité directeur coprésidé par le BCP et le Ministère et comprenant des représentants des principaux ministères clients travaille actuellement sur huit éléments ayant trait à ce processus. Ce comité est aidé d'une équipe de projet dont la principale responsabilité consiste à coordonner cinq groupes de travail. On attend un rapport provisoire sur les huit éléments d'ici la mi-avril. Le rapport final devrait être déposé en juin. Le comité directeur pourra alors entreprendre la phase II de son mandat.

Résultats escomptés :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Plan préliminaire détaillé visant à améliorer l'efficacité et l'efficience, notamment en réduisant les coûts du contentieux des affaires autochtones.• Plan de mise en œuvre visant à améliorer l'efficacité et l'efficience et à réduire les coûts de la prestation des services consultatifs et des services du contentieux dans le domaine du droit de la concurrence.• Mise en œuvre des changements nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience des processus législatifs et réglementaires et amélioration des moyens d'évaluation des résultats. |
|---|

Mandataires de la Couronne : S'appuyant sur les réussites de certains projets-pilotes visant à ramener en son sein le travail des mandataires, le Ministère s'est, dans plusieurs accords sur les services axés sur la clientèle, engagé auprès des clients à faire effectuer ce travail par ses propres services dans tous les cas où pareille mesure se traduira par une économie. Au cours des années qui viennent, le travail fait par les mandataires sera suivi de près en vue d'économies plus substantielles et d'une prestation plus efficace des services. Grâce à la création de l'Unité de coordination des mandataires et à la mise en place d'un meilleur système d'information de gestion, ceux qui décident des marchés de services de mandataires de la Couronne recevront la formation et le soutien nécessaires

pour l'application de bons principes de gestion. Dans le cadre du programme des accords sur les services axés sur la clientèle, des séances de formation seront organisées pour les gestionnaires, des méthodes d'établissement des coûts plus uniformes seront mises au point et les clients seront informés de leur utilisation annuelle des services de mandataires. Au cours de l'exercice qui vient, le Ministère :

- Mettra au point un meilleur système de suivi du travail des mandataires
- Assurera la formation en bonnes méthodes de gestion de ceux qui décident des marchés de services de mandataires
- Mettra au point des méthodes d'établissement des coûts uniformes de façon à tenir les clients informés de leur utilisation annuelle de services de mandataires

Résultats escomptés :
<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des économies.• Amélioration de l'efficacité du service.

Poursuites pénales : La Stratégie nationale en matière de poursuites pénales consiste en une restructuration des fonctions du ministère public fédéral de façon à déplacer le point focal du système de justice pénale. Le but en est de poursuivre agressivement les crimes graves, d'appliquer des solutions innovatrices aux infractions de moindre importance, d'éliminer l'accumulation des retards dans les tribunaux, de gagner du temps et d'économiser de l'argent dans les poursuites fédérales. Au cours de la prochaine période de planification, le Ministère :

- Cherchera des solutions innovatrices en matière de poursuites pénales
- Constituera des équipes spécialisées d'experts pour les poursuites pénales

Résultats escomptés :
<ul style="list-style-type: none">• Administration efficace des poursuites.• Règlement accéléré des affaires ordinaires.• Élimination de l'arriéré de dossiers.

Contentieux des affaires civiles : Le Ministère a entrepris un examen interne de sa fonction contentieuse en matière civile à l'Administration centrale. Cet examen confirme la nécessité d'un service compétent de contentieux au centre qui représente une nouvelle perspective et un nouvel engagement d'éthique professionnelle et l'adoption d'une approche consultative et coopérative. Une nouvelle équipe de gestion est maintenant en

place à la Direction du contentieux des affaires civiles. Tout en mettant en application plusieurs recommandations du rapport, cette Direction concentrera son attention, à l'échelle nationale, sur la mise au point d'une stratégie de compte rendu efficace des causes qui touchent aux programmes et politiques gouvernementaux, sur la formation et le perfectionnement du personnel, sur le renforcement de la capacité de la Direction à s'occuper des actions collectives et des causes à grand retentissement, sur la recherche de méthodes plus économiques de poursuite et sur la promotion de la résolution extrajudiciaire des différends.

Résultats escomptés :

- Amélioration de la gestion financière et utilisation plus efficace de ressources humaines bénéficiant d'une solide formation.
- Service plus sensible aux besoins de la clientèle
- Gestion cohérente du contentieux conformément à la loi et aux intérêts généraux du gouvernement et de la population.

Fonds de poursuites en matière de drogues : Le Ministère a obtenu, par négociation avec Santé Canada et le Conseil du Trésor, un transfert de près de 20 millions de dollars en 1996-1997, de 19,5 millions en 1997-1998 et de 18,5 millions en 1998-1999, pour améliorer la qualité des poursuites en matière de drogues et réduire les besoins en ressources pour les trois années qui viennent. Des indicateurs de rendement et d'autres outils sont en cours de mise au point qui permettront aux responsables du Ministère d'harmoniser la demande prévue à l'offre de ressources. Un outil primordial est le programme national de coordination des mandataires qui consiste en un organe central de coordination, l'Unité de coordination des mandataires et en la mise en place d'unités spécialisées de supervision des mandataires dans les bureaux régionaux. Ces bureaux seront chargés de coordonner le travail des mandataires s'occupant des poursuites en matière de drogues. Au cours des trois prochaines années, le Ministère suivra de près le volume de travail et l'utilisation des ressources afin d'atteindre à l'efficience et à l'amalgame optimum des ressources. Chaque unité de supervision des mandataires soumettra un plan d'activités où elle indiquera les méthodes envisagées pour réduire le coût tout en maintenant la qualité des services assurés.

Résultats escomptés

- Efficacité des poursuites en matière de drogues et attribution optimale des ressources dans ce secteur.
- Maintien de la qualité des services.
- Amélioration de la qualité des poursuites en matière de drogues.

Recouvrement des coûts : Le Ministère est déterminé à trouver des méthodes, innovatrices et économiques, de prestation des services. À cette fin, il a lancé des projets-pilotes de recouvrement des coûts auprès de trois ministères clients (Industrie, SCT et Patrimoine canadien) à partir de 1995-1996. Bien que seul le projet-pilote d'Industrie ait été couronné de succès pour ce qui est de la comptabilisation du temps, l'intérêt au sujet du recouvrement des coûts et de la comptabilisation du temps se maintient, aussi bien dans les deux autres ministères qu'à la Justice. La plus récente initiative du projet-pilote d'Industrie a consisté à décharger le budget du ministère de la Justice du salaire des avocats de l'USJ d'Industrie pour l'imputer plutôt à celui d'Industrie, avec recouvrement des coûts des services juridiques pour 1997-1998. On croit que cette initiative permettra de recueillir des données assez détaillées cette année pour permettre une évaluation utile du recouvrement réel des coûts dans le contexte circonscrit de l'USJ. On étudiera cette expérience ainsi que les incidences de cette approche avant de procéder à un autre transfert budgétaire. On pourra éventuellement étendre le projet-pilote à toutes les régions et à tous les secteurs du Ministère qui travaillent pour le ministère de l'Industrie en 1998-1999.

Il faudra examiner plusieurs aspects avant de pouvoir déterminer de façon définitive si le recouvrement des coûts est la façon la plus appropriée et la plus efficace d'assurer le financement des services juridiques nécessaires (c.-à-d. rapport sur les coûts, reddition des comptes, détermination et utilisation des taux).

Résultats escomptés :

- Amélioration des informations au sujet de l'offre et de la demande au sein du portefeuille et des USJ.
- Meilleure information sur l'utilisation des services et amélioration de la capacité de rendre compte de la demande et des services fournis.
- Meilleur contrôle et meilleur ordonnancement des services juridiques demandés par les clients.
- Amélioration de l'efficacité des services et réduction des coûts de prestation des services prioritaires.

Programme de sensibilisation au droit (PSD) / Programme sur le droit et la gestion publique : Le PSD est l'un des moyens d'assurer des services plus complets aux clients et

de renforcer les compétences techniques en aidant nos clients à mieux saisir les questions juridiques qui présentent une grande importance pour eux. Ce programme consiste en 16 différents cours de droit destinés aux gestionnaires des échelons intermédiaires des ministères clients. Ces cours ont été conçus, dans le contexte des accords sur les services axés sur la clientèle, par les avocats du Ministère et enseignés, sur demande, par les avocats attachés aux unités de services juridiques. En outre, le Programme du CCG sur le droit et la gestion publique permet au Ministère d'aider les gestionnaires des échelons supérieurs des ministères et organismes clients à mieux se rendre compte de quelle façon les décisions qu'ils prennent chaque jour sont touchées par les règles et principes juridiques fondamentaux qui sont partie intégrante du règne du droit, de la démocratie, de la Constitution et de la Charte. Un cours sur le processus législatif a été élaboré en collaboration avec le CCG et sera offert aux cadres supérieurs du gouvernement qui participent au processus législatif.

Résultats escomptés :

- Amélioration de la communication entre les avocats et la clientèle grâce à une meilleure connaissance de la loi chez le client.
- Meilleure connaissance des cours qui atteignent les objectifs.
- Amélioration de l'aptitude à répondre aux demandes de la clientèle pour des cours particuliers.
- Adaptation plus attentive des communications aux besoins des participants dans le Programme sur le droit et la gestion publique.

Révision des lois et des règlements : Au cours de la période couverte par le présent plan, le Ministère élaborera une stratégie (y compris les besoins en ressources) visant à réviser les lois et les règlements en vue de simplifier les processus, les procédures et les prescriptions légales, afin de réduire les coûts pour le Ministère, les ministères clients et les contribuables. Lorsqu'il y a lieu, les décisions prises à la suite de l'examen tiendront compte des particularités du droit civil québécois.

Le but est de simplifier les lois afin qu'elles soient plus efficaces. Nous planifierons l'examen des lois et des règlements en consultation avec le Conseil du Trésor, le BCP et les ministères clients et en tenant compte des objectifs suivants :

- simplifier les lois et les règlements,
- élaborer des lignes directrices en matière de rédaction législative,
- rendre la justice plus accessible,
- réduire le nombre de litiges dans la mesure du possible,
- encourager l'utilisation de mécanismes de règlement des conflits, et

- améliorer la productivité du processus et réaliser des économies pour le ministère de la Justice et les ministères clients.

Résultats escomptés :

À court terme

- Élaboration d'une stratégie globale définissant les principaux points à améliorer (gros clients et besoins de ressources pour la stratégie).

À moyen et à long terme

- Amélioration de l'efficacité des processus et découverte de sources d'économie possible pour le ministère de la Justice et ses ministères clients.
- Simplification de la loi et des règlements rendant ceux-ci plus efficaces et efficients

Formation juridique permanente (FJP) : La FJP vise à améliorer la prestation par les avocats de leurs services aux clients grâce à une approche cohérente du Ministère dans ce domaine. Les avocats tireront parti de l'amélioration de leurs aptitudes, dont la communication verbale et écrite, la rédaction des conseils juridiques, les connaissances de droit de fond et des méthodes de défense d'une cause. Ils bénéficieront aussi d'ateliers mieux structurés sur le droit public fédéral et sur la manière d'assurer de meilleurs services juridiques aux clients. La grande majorité des colloques et ateliers de FJP seront préparés et conduits par des avocats du Ministère. Les bureaux régionaux contribuent à cette activité en affectant des ressources à la formation conçue en fonction des besoins régionaux. En consultation avec le Ministère, un cours offert par l'Université d'Ottawa sera étendu de manière à ce qu'il puisse servir à la formation des avocats des deux systèmes juridiques. Le projet de politique de FJP du Ministère doit être approuvé vers la fin de mars 1998. Au cours de la première année de ce plan d'activités, le Ministère :

- organisera des « Ateliers sur les pratiques optimales » et des « Colloques sur le droit au sein du gouvernement » de base, en sus du programme d'études des conférences spécialisées, et
- établira des plans de FJP pour tous les secteurs.

Résultats escomptés :

- Amélioration des connaissances concernant les besoins de formation juridique pour l'ensemble du personnel.
- Aide à l'élaboration d'une définition plus détaillée des normes de rendement.
- Amélioration des relations et des communications entre les avocats et leurs clients.
- Accroissement de la satisfaction à l'égard des services juridiques.
- Accroissement de l'assurance dans la formulation d'opinions juridiques grâce à une connaissance plus complète des lois fédérales.
- Amélioration des connaissances concernant les besoins de formation juridique pour l'ensemble de l'administration publique (clients et avocats).

B. Cadre de travail sur les politiques en matière de services juridiques

De façon plus générale, dans le cadre de l'examen des programmes et des autres efforts visant à « repenser le rôle » de l'administration publique, le Ministère étudie divers moyens de fournir des services juridiques aux ministères et organismes gouvernementaux sans compromettre son rôle et ses responsabilités.

C'est ainsi que le Ministère vient de mettre au point un Cadre de travail sur les politiques en matière de services juridiques qui précise les rôles permanents du Ministère dans la prestation de services juridiques et définit la nature des rapports que le Ministère entretiendra avec ses organismes et ministères clients.

Le modèle de service proposé dans le cadre de travail repose sur le principe du partenariat. Selon ce modèle, le ministère de la Justice continuera d'assurer la direction et d'assumer la responsabilité de la gestion et de la prestation des services juridiques pour l'ensemble du gouvernement.

Le cadre de travail reconnaît que les clients sont des participants à part entière dans le processus de prestation des services et contribuent à titre de partenaires à l'élaboration et à la gestion de systèmes et processus novateurs visant à rationaliser la demande et à assurer la prestation de services juridiques cohérents et économiques de qualité qui permettent un juste équilibre entre les questions juridiques et les débats de politiques et de programmes.

Afin de veiller à ce que les meilleurs services possibles soient assurés au meilleur prix possible, le partenariat du Ministère avec ses clients comprendra un processus de planification commune et un partage des responsabilités concernant le coût des services juridiques ainsi que le rendement, la répartition et l'exploitation des ressources.

Résultats escomptés :

- Compréhension accrue des rôles et responsabilités du Ministère et de ses clients dans la prestation de services juridiques.
- Souplesse et innovation dans la conception de modes de prestation de services pour clients individuels et stabilité dans la prestation des services juridiques au gouvernement.

Droit et orientation

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses nettes	340,5	457,5	343,5	337,7
Dépenses nettes	340,5	457,5	343,5	337,7

Objectif

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficiente et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en oeuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Évolution de l'environnement : Les changements rapides qui surviennent sur le plan démographique, social, économique et technologique, de même que la mondialisation, exercent tous des pressions sur le système de justice. La nouvelle technologie pose de nouveaux problèmes et apporte des dimensions nouvelles aux anciennes questions qui continuent d'intéresser les Canadiens. Sur la scène internationale, les pressions tendent à l'harmonisation, à l'adhésion à des traités et conventions et à l'adaptation des politiques nationales et internationales. Les développements sur la scène fédérale-provinciale nécessitent une attention constante étant donné le partage des compétences dans ce secteur.

Attentes publiques : Il faut améliorer la confiance des Canadiens envers le système judiciaire. Les citoyens se disent de plus en plus mécontents du système de justice, qu'ils considèrent comme fragmenté, déroutant, lent et coûteux. Les Canadiens ont des attentes de plus en plus grandes vis-à-vis du système de justice et demandent à participer davantage à l'élaboration des politiques. Le Ministère répond à ces défis et applique une approche sensée et durable à l'égard de la rationalisation du système de justice, afin de répondre aux désirs des Canadiens de se sentir davantage en sécurité dans leurs foyers et dans leurs collectivités tout en favorisant la prévention du crime et la justice réparatrice, en diminuant notre dépendance vis-à-vis des services correctionnels coûteux et en dirigeant les ressources du système de justice là où elles peuvent être plus efficaces.

Contraintes financières : Même si le dossier de la justice continue de préoccuper vivement les Canadiens, le Ministère doit reconnaître la réalité des limites financières que le système judiciaire est obligé de respecter.

Le Ministère, comme ses partenaires du réseau judiciaire et juridique — autres ministères, autres paliers de gouvernement, organismes non gouvernementaux — doit composer avec des contraintes budgétaires. Ainsi, les plafonnements et les réductions successives frappant les grands programmes à frais partagés sont sources de tensions avec les autres administrations et réduisent l'aptitude du Ministère à utiliser ces programmes comme moyens d'incitation pour l'adoption de ses politiques. Étant donné la rareté des ressources, le Ministère constate qu'il faut faire des choix, fixer des priorités et préserver une marge de manœuvre pour pouvoir répondre aux imprévus.

Plans et stratégies clés

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un cadre judiciaire équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne, pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens. Au cours des dernières années, le Ministère a considérablement amélioré ses capacités en matière de stratégie et de planification des politiques en vue de gérer une charge de travail qui monte en flèche et de s'occuper des dossiers qui préoccupent le plus les Canadiens.

Compte tenu de ce qui précède, le Ministère a établi pour les trois prochaines années un plan de travail (à réviser périodiquement) où ses efforts de politique générale sont centrés sur les domaines suivants :

Prévention du crime : Le gouvernement a pris la décision d'affecter, au cours des cinq années qui viennent, 32 millions de dollars par année aux activités de prévention du crime. La phase II du Programme de prévention du crime est en cours d'élaboration et devrait être mise en œuvre au début de 1998. S'appuyant sur le travail du Conseil national de prévention du crime, la nouvelle stratégie combinerait la prévention du crime au moyen du développement social avec des mesures efficaces de réduction des occasions et se concentrera sur l'institution d'un partenariat avec les provinces, les municipalités, le secteur privé et les organisations communautaires en vue du financement des mesures communautaires innovatrices de prévention du crime. La mise en application de la nouvelle stratégie est prévue pour le printemps de 1998.

Réforme de la justice applicable aux enfants et aux adolescents : Le travail à venir sera centré sur la suite à donner au rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques au système de justice applicable aux enfants et aux adolescents, rendu public en avril 1997. On envisage l'adoption d'une nouvelle législation qui prescrirait des approches distinctes pour la minorité de jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves et violents tout en prévoyant des solutions de rechange à l'incarcération pour les jeunes coupables de crimes moins graves. D'autres travaux en cours portent sur les options

d'intégration des politiques et programmes destinés aux mineurs, le soutien des programmes d'exécution communautaire des peines et autres services, la réaffectation de crédits aux programmes et services non carcéraux, la formulation de projets visant les adolescents ayant des besoins spéciaux, et l'option de déjudiciarisation au moyen de lignes directrices en matière de police et de poursuite. Un projet de loi sera vraisemblablement présenté à l'automne 1998 à la suite de consultations des procureurs généraux des provinces et d'autres personnes.

Victimes : Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu que les besoins des victimes de crimes constituent une priorité et que la coopération intergouvernementale est essentielle pour améliorer l'appareil judiciaire et faire valoir l'*Énoncé de principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels*. Le Ministère compte ainsi revoir les services, programmes et lois d'aide aux victimes, analyser l'information juridique fournie aux victimes en général et en situation judiciaire, découvrir les lacunes et explorer de nouvelles stratégies de concert avec les provinces et territoires. Les dispositions du *Code civil* concernant la suramende compensatoire, les déclarations de la victime, les ordonnances de non-publication et les mesures facilitant les témoignages seront examinées en vue d'apporter les modifications nécessaires. On continue d'étudier attentivement toutes les initiatives de politiques et de réformes législatives afin d'en dégager les effets sur les victimes et témoins de crimes.

Le Ministère a créé une page web pour les victimes de crime dans le Réseau d'accès à la Justice (ACJNet) et ce site est d'ailleurs en cours de développement. On prépare aussi d'autres documents d'information.

Unité canadienne : Le ministère de la Justice continuera de fournir au Greffier du Conseil privé et au Ministre des Affaires intergouvernementales des conseils de nature juridique et politique relativement à l'unité canadienne. De plus, le Ministère continuera à être responsable de la conduite des litiges qui ont des ramifications avec le dossier de l'unité. Plus précisément, le Ministère a présenté en février 1998 sa plaidoirie dans le *Renvoi sur la sécession du Québec* devant la Cour suprême du Canada. Par ailleurs, on s'attend à d'autres dossiers contentieux sur divers problèmes constitutionnels relatifs à la sécession mais non abordés dans le renvoi. Des actions contestant la modification de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la condition 17 des *Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada*, pour la réforme scolaire au Québec et à Terre-Neuve respectivement, ont été entamées et pourraient continuer d'être débattues devant les tribunaux en première instance et en appel. Ainsi, le Ministère s'emploiera à concevoir et à formuler des modifications constitutionnelles, à présenter des conseils techniques et stratégiques sur les initiatives de renouvellement constitutionnel et, de manière générale, à maintenir de bonnes relations fédérales-provinciales.

Examen de la détermination de la peine et des services correctionnels : Le discours du Trône dit clairement que le gouvernement s'est engagé à assurer la sécurité dans les collectivités. Parmi les mesures visant à faciliter la réalisation de cet objectif, on cite l'élaboration de solutions de rechange à l'incarcération des contrevenants à faible risque et des contrevenants non violents comme des réformes de la détermination de la peine, des

programmes de déjudiciarisation et des sanctions relevant de la justice alternative. À cet égard, le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Ministère du solliciteur général et de ses agences à la préparation, à l'intention du Cabinet, d'un aide-mémoire qui passe en revue la phase I de l'Examen de la détermination de la peine et des services correctionnels. Cet aide-mémoire devrait être examiné au début de 1998. On travaille également à l'élaboration d'un cadre de travail en matière de justice réparatrice et on envisage des réformes supplémentaires susceptibles de diminuer le recours à l'incarcération et, par le fait même, la pression sur le système correctionnel. On envisage l'introduction d'un éventail de mesures en ce sens, par exemple la possibilité pour les auteurs d'infractions de moindre gravité de purger leur peine par présomption dans la collectivité.

Armes à feu : La mise en œuvre efficace du nouveau système de contrôle des armes à feu figure parmi les hautes priorités du Ministère. Les règlements d'application du système ont été adoptés après avoir été étudiés par les deux chambres du Parlement conformément à la loi. Les nouveaux systèmes de délivrance des permis et d'enregistrement seront prêts pour la saisie de données le 1^{er} juin 1998. Les ententes opérationnelles à conclure avec les partenaires provinciaux et fédéraux pour administrer le système à long terme sont en cours de négociation. Le système sera pleinement en fonction le 1^{er} octobre 1998.

Réforme de la *Loi sur l'extradition* : Nous sommes en mesure de réviser la législation pour créer un processus d'extradition efficace et efficient. La loi proposée sera conforme aux principes juridiques modernes et aux développements internationaux récents dans le domaine. Elle facilitera en outre la coopération entre le Canada et d'autres États ou entités, comme les tribunaux internationaux.

Crimes de guerre : Le Ministère continue le travail entrepris dans les affaires de crimes de guerre. Les enquêtes ont été confiées aux unités de crimes de guerre du ministère de la Justice et à la GRC. Le Ministère étudie également la possibilité de modifier le *Code criminel* afin de traiter de certaines questions découlant de la décision *Finta* rendue par la Cour suprême.

Réforme de la procédure pénale : Le gouvernement fédéral collabore en ce moment avec les provinces et les territoires sur des réformes visant à moderniser et à rationaliser la procédure et à garantir une plus grande équité dans la procédure pénale. Les réformes envisagées (par exemple rationalisation de la compétence en première instance, nouvelle classification des infractions, facilitation et accélération des poursuites, rationalisation de l'enquête préliminaire et de la procédure préparatoire, amélioration de la procédure d'introduction d'instance) visent à assurer l'économie et l'efficacité du système de justice pénale et à permettre un meilleur usage des ressources limitées pour réprimer avec diligence et efficacité les crimes qui menacent la sécurité du public. Notre plan de travail prévoit un mémoire au Cabinet à l'automne, lequel sera suivi de l'introduction d'un projet de loi vers la fin de l'année.

Tribunaux unifiés de la famille : Le gouvernement fédéral a engagé de nouvelles ressources à soutenir les provinces et les territoires dans la création ou l'expansion des tribunaux unifiés de la famille à travers le Canada. La nouvelle approche intégrée vis-à-vis

des tribunaux unifiés de la famille permettra aux administrations de consacrer une plus grande part de leurs ressources aux services connexes destinés aux enfants et aux familles. Le ministère de la Justice collabore actuellement avec les provinces et les territoires à la formulation de plans pluriannuels pour ces tribunaux. Une nouvelle loi sera nécessaire pour modifier la *Loi sur les juges* et un mémoire au Cabinet à ce sujet est prévu pour la fin de l'année.

Programme national pour enfants : Le ministère de la Justice travaille en étroite collaboration avec plusieurs autres ministères fédéraux au Programme national pour enfants (PNE) qui est axé sur l'élaboration d'une stratégie nationale globale sur l'ensemble des questions qui touchent les enfants, met l'accent sur l'élaboration d'un cadre de politiques général, expose un plan à long terme qui permettra d'obtenir des résultats positifs pour les enfants canadiens, et établit les mesures prioritaires. Plus précisément, pour le ministère de la Justice, un lien entre notre travail et le PNE nous fournira l'occasion d'en arriver à une plus grande harmonie dans l'élaboration des politiques. Cette initiative nous permettra de faire comprendre aux ministères et secteurs clés la nécessité de s'attacher à la prévention en combattant les conditions qui compromettent l'avenir des enfants, comme le divorce, la victimisation des enfants et le crime chez les enfants et les adolescents. Il fournit également un cadre de travail fédéral-provincial-territorial et multi-sectoriel dans lequel nous pourrons faire progresser plusieurs initiatives relevant du secteur de la Justice, comme la promotion de la Convention sur les droits de l'enfant, l'extension des tribunaux unifiés de la famille, la réforme de la justice applicable aux enfants et aux adolescents et la prestation de services aux enfants dont les parents divorcent et aux enfants victimes.

Modifications de la LCDP et du *Code criminel* au bénéfice des handicapés : Le projet de loi C-98, présenté au Parlement en avril 1997, proposait des modifications au *Code criminel*, à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et à la *Loi sur la preuve au Canada*, de façon que les handicapés puissent participer plus pleinement à la société canadienne. Ce projet de loi est mort au Feuilleton lorsque le Parlement a été dissous. Il est probable qu'il sera présenté à nouveau, à peu près sous la même forme et de la même façon, lors d'une session prochaine de la nouvelle législature.

Justice applicable aux autochtones : Les travaux seront principalement axés sur l'élaboration des grandes lignes d'une politique de négociation portant sur l'autonomie gouvernementale en matière d'administration de la justice. On cherchera à conclure des ententes fédérales-provinciales-territoriales-autochtones sur les moyens de diminuer la surreprésentation des autochtones dans les prisons canadiennes. On verra également à développer un réseau d'experts non gouvernementaux susceptibles de promouvoir et de faciliter les changements à effectuer dans l'administration de la justice pénale au sein des collectivités autochtones.

Pensions alimentaires pour enfants : Les nouvelles réformes touchant les pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur le 1er mai 1997. En collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère de la Justice continuera d'élaborer, de mettre en œuvre, de surveiller et de communiquer les modifications au système canadien de pensions

alimentaires pour enfants, notamment celles apportées par les lignes directrices. Celles-ci cherchent à établir des pensions pour enfants plus justes et plus substantielles et à doter les organismes d'exécution des provinces et des territoires de mécanismes d'exécution renforcés pour faire en sorte que les obligations alimentaires soient respectées. Le ministère de la Justice gère également l'aide financière aux provinces et aux territoires afin de les aider à faire face à l'augmentation prévue, par suite des changements législatifs, des demandes de modification des pensions alimentaires déjà en vigueur et de les aider aussi à améliorer leurs programmes d'exécution.

Garde et droits de visite : Un comité parlementaire conjoint, établi l'automne dernier, examinera cette question et recommandera des réformes. Le ministère de la Justice suivra les travaux du comité et travaillera avec les provinces et les territoires à des réformes intégrées, centrées sur l'enfant, et qui placeront donc ce dernier au centre du processus visant à déterminer lequel de ses parents en aura la garde. Ces réformes devraient également aider à la conclusion d'arrangements plus respectueux des besoins des enfants en cas de divorce.

Nunavut : Le Nunavut sera créé le 1^{er} avril 1999. En préparation à cet événement, le ministère de la Justice participe au processus complexe d'élaboration d'un système de justice à ce nouveau territoire. On consulte actuellement sur les structures possibles des tribunaux, des services de poursuites et sur la prestation de programmes dans le cadre de la Stratégie de la justice applicable aux autochtones.

Le ministère de la Justice devra s'occuper d'un certain nombre d'autres questions à court et à moyen terme à la suite de décisions de la cour ou de la présentation des rapports et études de diverses commissions. Par exemple, le Ministère déposera bientôt une réponse aux recommandations concernant la réforme du droit formulées dans le rapport Ratushny (examen de la légitime défense); il a entrepris des travaux sur les possibilités de réforme résultant des recommandations faites par le Vérificateur général dans son rapport sur la Cour de l'impôt et sur la Cour fédérale; et il se prépare à présenter cet automne un mémoire au Cabinet sur la question de la rémunération des juges. De plus, il poursuivra les travaux qu'il a déjà entrepris sur l'harmonisation des lois fédérales et du *Code civil* du Québec; ses efforts dans ce domaine donneront probablement lieu à la diffusion d'un document de consultation et finalement à une nouvelle loi.

En somme, les travaux du ministère de la Justice dans les dossiers majeurs de politique comme la prévention du crime et la réforme de la justice applicable aux jeunes avancent bien et se poursuivront au cours des trois prochains exercices. Les mises en œuvre courantes de la législation sur les armes à feu, les pensions alimentaires pour enfants et la justice autochtone demeureront également une priorité pour la période de planification des activités. En 1998-1999, on s'intéressera de plus près aux dossiers du Nunavut, de la garde et des droits d'accès, de la réforme de la détermination de la peine et des services correctionnels. On prévoit que le travail de politiques dans des domaines comme la mondialisation du crime, le commerce électronique et la réforme de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels prendra plus d'importance.

Subventions et contributions :

Les subventions et contributions servent en partie à étayer des réponses rapides en matière de politiques stratégiques et de législation et à appuyer la mise en œuvre des politiques et des lois. De plus, ces fonds permettent l'élaboration de projets expérimentaux et de projets de recherche dans des secteurs intéressant le Ministère en vue d'étayer les futures priorités de politiques ministérielles et gouvernementales.

En avril 1996, 25 fonds de subventions et de contributions ont été fusionnés dans le « Fonds discrétionnaire des subventions et contributions » afin d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'administration des paiements de transfert du Ministère. Cette fusion a permis au Ministère de mieux s'adapter aux réductions; de plus, l'adoption d'une approche stratégique à long terme permettra d'utiliser le Fonds d'une manière plus adaptée aux réalités, aux attentes et aux besoins du Ministère et du gouvernement. Notre approche comprend la définition de priorités et de modalités de fonctionnement plus précises pour le financement, l'élaboration de nouveaux paramètres de financement mettant l'accent sur les économies et la souplesse des mécanismes de prestation de services, la mise à contribution des ONG dans une optique plus stratégique et l'élaboration de mécanismes de partage du savoir. Cette approche aidera le Ministère à mesurer et à évaluer ses performances, à promouvoir des méthodes novatrices et à encourager les partenariats avec les provinces, les territoires, les groupes communautaires, les ONG, etc., dans l'élaboration des politiques.

À l'égard des programmes à frais partagés, le Ministère adopte de nouvelles approches (p. ex. en insistant davantage sur l'engagement des provinces et territoires à l'égard des politiques) en vue de composer en partie avec les compressions de ressources.

Par exemple, avec des ressources minimales, le Ministère a créé un groupe de travail permanent sur l'aide juridique qui se concertera avec les ONG nationales. Cette nouvelle enceinte permet une collaboration fédérale-provinciale-territoriale sur une vaste gamme de dossiers d'orientation et de financement ayant trait à l'aide juridique en général et aux ententes de partage des frais en particulier.

Dans le cas des jeunes contrevenants, la réforme prochaine des règles judiciaires applicables aux jeunes appellera une réévaluation des ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle loi ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de toute une gamme de programmes et services permanents efficaces.

L'été dernier a eu lieu une consultation s'articulant autour du document de réflexion portant sur le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Des questions et des options visant à rendre le programme plus souple, efficace et efficient ont été étudiées. À la suite de cet exercice, un troisième document de réflexion a été rédigé et vient d'être débattu à une réunion de responsables fédéraux-provinciaux-territoriaux et de représentants des organismes d'exécution. Un grand nombre de recommandations ont été entérinées telles quelles, d'autres après modification. On recommande la formation d'un groupe de travail tripartite analogue au Groupe de travail permanent sur l'aide juridique afin d'approfondir les questions qui demandent plus de travail en vue d'aboutir à la rédaction d'un nouveau mémoire d'entente.

Depuis le milieu des années 80, le ministère de la Justice finance un organisme d'information et de vulgarisation juridiques dans chaque province et territoire. Ce réseau joue un rôle très utile en informant les Canadiens — surtout ceux qui n'ont pas d'autres ressources — de leurs droits et obligations. De plus, depuis 1993, le ministère subventionne le Réseau d'accès à la Justice (ACJNet), qui diffuse des informations juridiques par Internet. Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques du Ministère et son appui à ACJNet font l'objet d'un examen attentif en vue de déterminer les orientations futures.

Les projets d'ententes d'accès à la justice avec les territoires (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) mettent en valeur un cadre novateur de financement et de reddition de comptes mis au point en collaboration avec les territoires. Les ententes regroupent le financement et l'exécution de plusieurs programmes (aide juridique [recours civils, droit pénal des adultes et jeunes contrevenants], assistance parajudiciaire aux Autochtones et information et vulgarisation juridiques) sous la bannière « services d'accès à la justice ». À condition de respecter des normes de service nationales minimales, les territoires ont toute latitude pour décider des modes de prestation de services qui répondent le mieux aux besoins particuliers des Canadiens du Nord, y compris l'affectation de sommes à l'exécution de « services d'accès à la justice ». La reddition de comptes repose sur des exigences d'information financière mieux adaptées aux modes de prestation du Nord, le tout étant encadré par des obligations de rapport bien définies.

N.B. : Les conditions d'un éventuel transfert au Nunavut et aux Premières nations des programmes visés par les ententes et les conséquences d'une telle opération sur la valeur des contributions ont déjà été clairement définies. De plus, le Bureau du commissaire intérimaire a été tenu informé des négociations et s'est dit satisfait du libellé de la disposition portant sur le Nunavut dans l'entente conclue avec les Territoires du Nord-Ouest.

Résultats escomptés

Stratégies :	Résultats escomptés :
Des politiques juridiques contribuant de manière exhaustive et intégrée quant à la famille, aux enfants et à la jeunesse, aux peuples autochtones et à la société de l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • cadre stratégique intégré des lois et politiques touchant les familles, les enfants et les adolescents • expansion des tribunaux unifiés de la famille • mise en œuvre d'un nouveau système canadien de pensions alimentaires pour enfants • amélioration des mesures réactives pour la

	<p>protection des femmes et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • cadre stratégique intégré de la fonction d'administration de la justice dans la politique d'autonomie des autochtones • mise en oeuvre des solutions de rechange basées sur les ressources communautaires qui permettent d'obvier à la justice pénale et à l'incarcération dans les communautés autochtones • cadre juridique de l'infrastructure du commerce électronique
<p>Un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • adoption de politiques innovatrices en réponse à l'établissement d'un système de justice au Nunavut, à la justice applicable aux enfants et aux adolescents, à la prévention du crime et aux tribunaux unifiés de la famille
<p>Une approche équilibrée à la justice pénale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • innovation sous forme de partenariat et de participation des citoyens pour élaborer une stratégie sociale de lutte contre la criminalité et la violence • prévention du crime • réforme de la justice applicable aux enfants et aux adolescents • amélioration des mesures réactives au bénéfice des victimes • efficience et efficacité par la réforme de la procédure pénale • mesures de lutte contre la criminalité à l'échelle mondiale • réduction de l'incidence des crimes de violence par l'application des mesures de contrôle des armes à feu • élaboration et application de mesures compatibles avec la sécurité publique pour réduire le recours

	aux systèmes correctionnels coûteux
Un système de justice équitable et accessible qui répond aux besoins d'une population diverse et en évolution.	<ul style="list-style-type: none"> • mesures destinées à assurer l'égalité pour les handicapés • institution des paramètres d'égalité des sexes et de diversité pour les politiques et pratiques du ministère de la Justice
La confiance du public à l'égard du système de justice.	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue informé avec le public sur les politiques et méthodes observées dans l'administration de la justice
Le leadership sur des questions de justice internationale par des approches dynamiques et cohérentes aux politiques et aux opérations.	<ul style="list-style-type: none"> • cadre stratégique en vue de l'intégration des questions de justice internationales et intérieures et de la participation à des tribunes internationales <p>approches cohérentes vis-à-vis des activités juridiques internationales</p>

Administration

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses nettes	34,8	31,4	30,6	30,3
Dépenses nettes	34,8	31,4	30,6	30,3

Objectif

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les pressions résultant des réductions d'effectifs du gouvernement et les défis comme la mondialisation et la présence accrue des nouvelles technologies ont changé la taille, la forme et la nature du gouvernement fédéral. De même, au ministère de la Justice, ces pressions et ces défis et les manières d'y répondre ont donné lieu à des changements considérables en ce qui concerne la demande de services dispensés par la Justice. C'est pourquoi le Ministère a maintenant besoin de compétences et d'habiletés différentes pour maintenir la qualité élevée des services assurés par le Ministère.

Plans et stratégies clés

Gestion des ressources humaines :

Le Ministère a également besoin de plus de souplesse et de créativité et il lui faut pouvoir travailler efficacement dans un contexte plus global et plus horizontal. L'initiative *La Relève* du gouvernement vise à répondre à ces besoins en renouvelant et en modernisant la Fonction publique du Canada. Parce que l'effectif du Ministère est relativement jeune comparé à celui du reste de la Fonction publique, le défi qu'il devra relever dans le cadre de *La Relève* consistera à accroître la motivation et la souplesse de sa main-d'œuvre pour qu'elle puisse relever les défis actuels et à venir. La participation du Ministère au Programme *La Relève*, selon le plan établi par le Ministère nous permettra d'y arriver.

Ce Plan expose une stratégie globale en matière de ressources humaines qui vise à aider le Ministère à réaliser les buts et les objectifs qu'il s'est fixés à l'égard de ses activités. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère élaborera une série d'initiatives visant à reconnaître et à récompenser les contributions des employés, à recruter et à conserver l'effectif dont il a

besoin, à simplifier les processus relatifs aux ressources humaines, à faire en sorte que les programmes de ressources humaines répondent aux besoins et aux priorités des clients et à éliminer les aspects inefficaces des programmes et services actuels en matière de ressources humaines. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour étudier divers aspects de cette stratégie.

Résultats escomptés

Résultats escomptés :

- méthodes de nomination simplifiées, critères de recrutement, de sélection et d'avancement clairs.
- mobilité des employés accrue.
- un mécanisme de rémunération plus efficace et flexible.
- amélioration de l'évaluation des employés et de la gestion du rendement.
- système de classification plus simple et plus équitable.
- formation et développement mieux en harmonie avec les besoins individuels et les objectifs ministériels.

Gestion de l'information :

Un nouveau modèle d'investissement et un processus d'analyse de rentabilisation ont été mis en oeuvre afin que l'on se concentre sur les besoins stratégiques du Ministère et que l'on revoie le contexte changeant en matière de livraison de services juridiques au gouvernement. Les nouveaux projets et ceux déjà en cours seront soutenus de façon prioritaire, en se basant sur les résultats du processus d'analyse de rentabilisation, afin de s'assurer que les initiatives concordent avec les priorités de l'entreprise.

La gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI) pour 1998-1999 porteront sur le cadre d'administration en évolution, sur les projets clés, incluant la préparation pour l'an 2000 et sur la stabilisation de l'infrastructure technique du Ministère.

Durant l'année fiscale 1998-1999, le Ministère développera ses projets pilotes d'Intranet et d'Extranet afin de pourvoir aux besoins de communication entre l'administration centrale, les régions et les services juridiques et d'établir une base d'échange de connaissance.

Résultats escomptés

- On s'attend à ce que le processus d'analyse de rentabilisation du ministère nous

procure une liste des priorités pour les initiatives de GI/TI. Les initiatives clés porteront sur les besoins en matière de communication et de connectivité du Ministère, sur les bases d'échange de connaissance soutenues et sur la préparation du Ministère pour l'an 2000.

- Des négociations continues sur la propriété des systèmes, sur le financement, les rôles et les responsabilités aboutiront à l'établissement d'un cadre d'administration pour la GI/TI
- La stabilisation de l'infrastructure technique du Ministère, incluant le développement d'un système de courrier électronique plus robuste et de plus grande capacité, se fera sur une base continue

Communications :

Les efforts de communication externe du Ministère ont pour objet d'augmenter la confiance du public à l'égard du système judiciaire canadien. En plus de faire connaître le programme de politiques très actif de la ministre, le Ministère s'emploiera à mieux faire connaître et comprendre son travail en matière de contentieux en améliorant la coordination des communications avec les ministères clients et la formation en communication de ses avocats. Le ministère commercialisera les talents et l'expertise de ses avocats auprès de clients de la fonction publique. Pour répondre à l'intérêt marqué des Canadiens envers la Justice, le Ministère tiendra un site internet, une ligne publique d'information et un service de correspondance qui répondra au grand volume de courrier adressé à la ministre.

Quant au programme de communication interne, il vise à mieux faire connaître aux employés les orientations stratégiques du Ministère et à favoriser l'éclosion d'un milieu de travail stimulant. Un comité des communications internes continuera de servir de catalyseur des améliorations dans ce domaine.

Résultats escomptés

- Communication du programme de politiques de la ministre.
- Amélioration de la coordination des communications avec les ministères clients.
- Formation en communication pour les avocats du Ministère.
- Amélioration des connaissances des employés au sujet des orientations stratégiques du Ministère.

Gestion financière :

Le ministère de la Justice a réalisé des progrès considérables tant au chapitre de la planification stratégique que de la planification des activités. Le Ministère a entrepris dernièrement un examen de ses pratiques en matière d'affectation des ressources.

Cet examen a donné lieu à une série de recommandations détaillées concernant la manière dont les ressources seront allouées aux divers secteurs qui composent ses trois secteurs d'activité. Ces recommandations tiennent compte des ressources déjà affectées au Ministère, des réductions proposées de ces ressources à la suite de la phase II de l'Examen des programmes et de même que des ressources additionnelles qu'il pourrait raisonnablement s'attendre à obtenir pour les nouvelles initiatives. L'examen donne également lieu à des recommandations concernant les processus d'affectation des ressources que le Ministère pourrait songer à adopter à l'avenir.

Résultats escomptés
<ul style="list-style-type: none">• Efficacité des processus d'affectation des ressources.• Affectation efficace des ressources à l'appui des priorités ministérielles.

Projet de regroupement de l'Administration centrale :

On se doit de mentionner le regroupement du personnel de l'Administration centrale dans un endroit central devenue nécessaire surtout parce que on a dû quitte les locaux de l'édifice de la Justice. Le déménagement suppose le regroupement en un seul endroit de 1 340 employés autrefois disséminés dans six immeubles de la région de la Capitale nationale. Des déménagements anticipés ont déjà eu lieu en juin, mais sous réserve de quelques déménagements tardifs prévus pour le printemps 1998, le gros de l'activité s'est déroulé entre novembre 1997 et février 1998, les derniers déménagements étant prévus pour le printemps de 1998.

Résultats escomptés
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration du cadre de travail pour le personnel de l'Administration centrale.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Tableau 1: Autorisations de dépenser

Renseignements sur le personnel

Tableau 2: Structure organisationnelle et présentation des dépenses prévues par secteur d'activité

Tableau 2.1: Équivalents temps plein (ÉTP) prévues par secteur d'activité

Tableau 2.2: Détails des besoins en ÉTP

Autres renseignements financiers

Tableau 3 Articles courants de dépenses

Tableau 4 Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

Tableau 5 Paiements de transfert par secteur d'activité

Tableau 6 Recettes par secteur d'activité

Tableau 7 Coût net du programme pour 1998-1999

Autres informations

Tableau 8 Lois appliquées par le ministère de la Justice

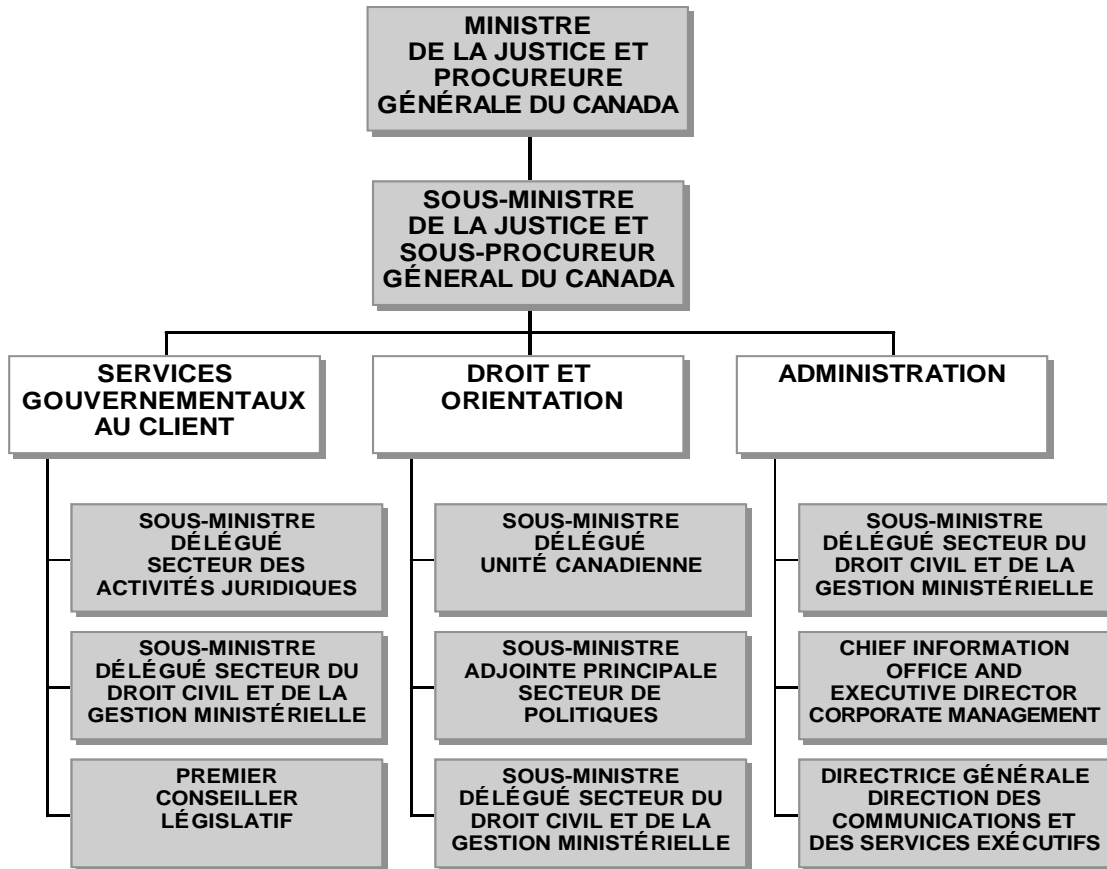
Tableau 9 Références

Tableau 1: Autorisations de dépenser - Résumé de ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
	Ministère de la justice		
1	Dépenses de fonctionnement	193,8	159,1
5	Subventions et contributions	283,7	256,3
(S)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation de voiture	-	
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	26,1	18,5
	Total du Ministère	503,6	433,9

Renseignement sur le personnel

Table 2: Structure organisationnelle et présentation des dépenses prévues par secteur d'activité



Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1998-1999

(en milliers de dollars) POSTE RESPONSABLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ			TOTAL
	Services gouvernementaux aux client	Droit et orientation	Administration	
Cabinet du Ministre			2	2
Cabinet du Sous-Ministre			,6	,6
Sous-ministre délégué unité canadienne		,7		,7
Sous-ministre délégué Secteur des activités juridiques	125,2	5,4		130,6
Sous-ministre délégué Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle	15,3	1,7	15,8	32,8
Sous-ministre adjointe principale Secteur des politiques		449,7		449,7
Premier conseiller législatif Direction des services législatifs	7,6			7,6
Chef du service de l'information et directeur exécutif gestion ministérielle			10,5	10,5
Directrice générale Direction des communications et des services exécutifs			2,5	2,5
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	148,1	457,5	31,4	637,0

Tableau 2.1 Équivalents temps plein (ÉTP) prévues par secteur d'activités

	Prévu 1997-98	Prévu 1998-99	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Services gouvernementaux au client	1,620	1,571	1,505	1,507
Droit et orientation	357	343	305	285
Administration	369	340	340	340
Total du Ministère	2,346	2,254	2,150	2,132

Tableau 2.2 Détails des besoins en ÉTP

(en milliers de dollars)	Prévu 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Échelle de salaire				
<30,000	608	577	560	557
30,000-40,000	270	254	246	241
40,000-50,000	396	376	356	351
50,000-60,000	80	66	65	63
60,000-70,000	594	585	549	546
70,000-80,000	99	99	94	94
>80,000	299	297	280	280
Total	2,346	2,254	2,150	2,132

Autres renseignements financiers

Tableau 3: Articles courants de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	131,7	131,4	124,5	123,6
Contributions aux régimes d'avantages Ministère de la justice - Traitement et allocation de voiture	18,5	27,7	26,2	26,0
	-	-	-	-
	150,2	159,1	150,7	149,6
Biens et services				
Transports et communications	22,5	26,1	11,5	11,0
Information	9,4	9,1	4,0	3,8
Services professionnels et spéciaux	56,1	98,5	43,3	41,4
Location	1,3	4,6	2,0	1,9
Achat de services de réparation et d'entretien	3,1	5,6	2,5	2,4
Services publics, fournitures et approvisionnement	9,1	9,6	4,2	4,0
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires	3,6	13,4	5,9	5,6
	105,1	166,9	73,4	70,1
Total des dépenses de fonctionnement	255,3	326,0	224,1	219,7
Paiements de transfert				
Subventions	1,0	20,1	20,1	20,1
Contributions	270,4	290,9	272,0	268,6
Total	526,7	637,0	516,2	508,3

Tableau 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budgétaires			Dépenses prévues
	ÉTP	Fonctionnement	Subventions et contributions	
Services gouvernementaux au client	1,571	148,1		148,1
Droit et orientation	343	146,5	311,0	457,5
Administration	340	31,4		31,4
Total	2,254	326,0	311,0	637,0

Tableau 5: Paiements de transfert par secteur d'activité

(\$ dollars)	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions				
Droit et orientation				
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada - Subvention d'administration	18,170	18,170	18,170	18,170
L'institut international de droit d'expression française (IDEF)	1,140	1,140	1,140	1,140
Programme d'accès aux études de droit pour autochtones	210,631	210,631	210,631	210,631
Association canadienne des chefs de police destiné au Comité sur les modifications de la loi	12,274	12,274	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	7,220	7,220	7,220	7,220
Académie de droit international de la Haye	8,620	8,620	8,620	8,620
Fondation canadienne des droits de la personne	26,600	26,600	26,600	26,600
Institut national de la magistrature	273,000	128,345	128,345	128,345
Société canadienne des sciences judiciaires	40,000	38,600	38,600	38,600
Association canadienne des juges des cours provinciales	50,540	48,771	48,771	48,771
Subventions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	300,000	300,000	300,000	300,000
Subventions aux particuliers, les organisations professionnelles, sociétés et associations sans but lucratif, autres organisations, sociétés et associations sans but lucratif, et les établissements d'enseignement, pour la mise en oeuvre de lignes directrices et de mesures d'application visant les pensions alimentaires pour enfants	100,000			
Subventions sous l'initiative de prévention du crime		19,300,000	19,300,000	19,300,000
Total subventions	1,048,195	20,100,371	20,100,371	20,100,371
Contributions				
Droit et orientation				
Fonds pour le programme des conseillers parajudiciaires autochtones et autres projets connexes	4,725,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000
Contributions aux provinces et aux territoires afin de contribuer aux services d'aide juridique	85,000,000	81,913,000	81,913,000	81,913,000
Contributions aux provinces et aux territoires relativement à des accords approuvés par le gouverneur en conseil concernant le partage des coûts des services juridiques offerts en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	150,000,000	144,750,000	144,750,000	144,750,000
Contributions aux provinces et aux territoires pour le programme du contrôle des armes à feu	7,433,593	20,390,330	10,390,330	10,390,330
Contributions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	3,689,064	3,684,712	3,069,804	3,069,804
Contributions en vertu de la Stratégie relative à la justice applicable aux autochtones	1,950,000	5,349,406	5,349,406	5,349,406
Contributions en vertu du Fonds pour la mise en oeuvre et l'application des pensions alimentaires pour enfants	17,504,150	22,861,405	14,509,000	11,009,000
Subventions sous l'initiative de prévention du crime		7,500,000	7,500,000	7,500,000
Total contributions	270,302,807	290,948,853	271,981,540	268,481,540
Total	271,351,002	311,049,224	292,081,911	288,581,911

Tableau 6: Recettes par secteur d'activité

Recettes à valoir sur le crédit (en milliers de dollars)	Recettes prévues 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
Services gouvernementaux au client	-	-	-	-
Droit et orientation	10,6	11,1	11,1	11,1
Administration	,7	,7	,7	,7
Total Revenue	11,3	11,8	11,8	11,8

Tableau 7: Coût net du programme pour 1998-1999

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	637,0
Plus:	
<i>Installations fournies sans frais par le ministère</i>	
Installation fournies par TPSGC	19,8
Services de comptabilité et d'émission de chèques offerts par TPSGC	-
Cotisation visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	8,7
Rénumération des employés fournie par Ressources humaines Canada	,1
	28,6
Coût total du Programme	665,6
Moins:	
Recettes à valoir sur le crédit	11,8
	11,8
Coût net du Programme	653,8
Coût net estimatif du Programme en 1997-1998	542,6

Autres informations

Table 8: Lois appliqués par le ministère de la Justice

La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	L.R.C. 1970, chap. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., chap. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume Uni relative au jugement en matière civile et commerciale</i>	L.R., chap. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, chap. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., chap. 17 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, chap. 47
<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne</i>	L.R., chap. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., chap. 3 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., chap. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., chap. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., chap. 4 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., chap. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, chap. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., chap. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., chap. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., chap. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., chap. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., chap. I-1
<i>Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises</i>	1991, chap. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., chap. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., chap. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., chap. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit au Canada</i>	1996, chap. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés interdits)</i>	1990, chap. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., chap. 30 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., chap. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., chap. O-5
<i>Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux</i>	L.R., chap. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	L.R.C. 1970, chap. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985</i>	L.R., chap. 40 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., chap. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., chap. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., chap. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., chap. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., chap. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., chap. T-2
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., chap. 16 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., chap. Y-1

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)
<i>Loi sur les connaissements</i>	L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)
<i>Code criminel</i>	L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	L.R., chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)

Table 9: References

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

Un autre moyen - La médiation en matière de divorce et de séparation (JUS-P-479)

- renseignements de base au sujet de la médiation en matière de divorce et de séparation.

Comment faire rapatrier votre enfant? (JUS-P-543)

- renseignements sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; la publication indique comment la Convention peut aider à obtenir le retour d'un enfant enlevé du Canada et comment présenter une demande.

Les droits des autochtones et la Constitution (JUS-P-276)

Le système de justice au Canada (JUS-P-645), Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)

- à l'intention des étudiants et autres citoyens qui désirent se renseigner sur la nature du système de justice au Canada.

La Loi sur les langues officielles de 1988 (JUS-P-563)

- un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et la langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.

Le secret du petit cheval (JUS-P-533)

- un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.

La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)

- pour les femmes immigrantes souffrant de violence dans une relation ou dans une famille.

Vrai ou Faux? Que dit la Loi sur les jeunes contrevenants (JUS-P-697, brochure)

État du programme de la Justice (2ième éd., avril 1997)

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (JUS-P-666, brochure)

Engagement de garder la paix (JUS-P-696, brochure)

La protection des Canadiens et de leur famille - Mesures visant les délinquants violents à risque élevé (brochure)

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-711, brochure)

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour les enfants

(JUS-P-725, brochure)

La nouvelle loi sur les armes à feu : Tenons-nous-en aux faits! (JUS-P-700, brochure)

Projets de règlements sur les armes à feu au Canada (brochure)

Autorisations d'acquisition d'armes à feu (JUS-P-626, brochure)

Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel (JUS-P-695, brochure)

Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...Les dispositions de la loi (JUS-P-536, brochure)

PUBLICATIONS SUR L'INTERNET

Les publications suivantes sont disponibles en entier sur le site Web du ministère de la Justice à <http://canada.justice.gc.ca>

Budget des dépenses 1997 - 1998 Partie III

Décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (6 septembre 1996)

Guide des procureurs de la Couronne (Édition de janvier 1993)

Information et éducation

Rapports et analyses

Pour des collectivités plus sûres (publication - prévention du crime)

Documentation relative aux pensions alimentaires pour enfant

Pensions alimentaires pour enfants - documents de travail public

Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - rapport de recherche

Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - sommaire exécutif

Conférences du ministère de la Justice

La Justice sur l'autoroute électronique

Symposium sur les technologies numériques et le droit d'auteur

Rapport sur les communications entre les représentants du ministère de la Justice et les tribunaux - L'Honorable Charles L. Dubin, C.R., LL.D. (septembre 1996)

La lutte contre la discrimination - les faits
Modifications à la Loi Canadienne sur les droits de la personne (mai 1996)